Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 29 (1921)
Heft: 8

Artikel: Fouilles d'Allaman et de Vidy (1920-1921)
Autor: Gruaz, Julien
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-23666

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FOUILLES D'ALLAMAN ET DE VIDY

(1920-1921)

I.

Nous relevons dans le très intéressant ouvrage de M. J. Toutain, intitulé *Notes d'épigraphie et d'archéologie religieuse gallo-romaine,* le passage suivant qui doit éveiller l'attention des archéologues sur le caractère sacré que peuvent présenter des monnaies antiques, groupées, ou même disséminées, en un lieu donné : « On sait que de nombreux trésors de monnaies ont été trouvés dans tous les pays qui correspondent à la Gaule. M. Ad. Blanchet a pu en 1905 énumérer près de trois cents trésors de monnaies celtiques alors connus dans la Gaule proprement dite ; quant aux trésors de monnaies romaines, ils dépassent le nombre de huit cents. Parmi ces trésors, il en est dont l'emplacement ou la composition mérite de retenir l'attention. Il y a, en effet, des raisons de croire que ces trésors se composent, comme le trésor trouvé dans le sanctuaire de Sequana, de monnaies offertes à quelque divinité. »

Dans notre canton, innombrables sont les monnaies romaines qu'on a découvertes en tous lieux. A vrai dire, celles d'Aventicum, de Lousonna, de Noviodunum, d'Eburodunum n'étaient pas autre chose que les témoins d'une occupation urbaine.

D'autre part, et il faut le regretter vivement pour l'histoire de nos antiques lieux de culte, nous sommes privés de toute donnée, de tout document qui eussent permis de dégager la signification des intéressants dépôts qu'ont livrés la Bourdonnette (une quinzaine de consulaires), Prilly-le-Chasseur

(une centaine de pièces d'Auguste et de Claude), Boscéaz près Orbe (quarante-trois pièces recueillies ensemble), Moudon, Buchillon, Baugy près Clarens, et maint endroit dans le vignoble de Lavaux. Faute de dossiers donc, aucun de ces dépôts ne peut aujourd'hui être caractérisé alors que plus d'un probablement a marqué la place d'un culte consacré à quelque divinité.

En revanche, le Chasseron nous garde le souvenir certain du culte des hauts lieux dans le pays. Le caractère sacré de ce sommet remonte très probablement à l'époque gauloise déjà et, depuis l'occupation romaine, il y est attesté durant plus de quatre siècles. Les monnaies qui en proviennent s'étendent chronologiquement depuis l'époque de Pompée et de César jusqu'à la fin du IVme siècle après J.-C.

En septembre dernier, le médaillier cantonal vaudois fut mis en possession, grâce à l'heureuse intervention de M. L. Zimmer, ancien pasteur, et de M. le préfet du district de Rolle, d'une cinquantaine de bronzes romains que des ouvriers, en procédant à l'installation d'un câble téléphonique, avaient découverts avec bien d'autres, dans le sous-sol de la route cantonale, à environ 500 mètres à l'est du village d'Allaman. L'étude de ces pièces est aujourd'hui terminée. Elles représentent deux siècles et, conformément à leur frappe, elles se répartissent entre les empereurs suivants : Auguste (7 exemplaires), Agrippa (1), Claude (1), Vespasien (2), Titus (2), Domitien (4), Trajan (2), Adrien (3), Antonin le Pieux (2), Faustine mère (1), Marc-Aurèle (3), Faustine jeune (1), Crispine, femme de Commode (1), plus une vingtaine d'exemplaires dont la frappe est effacée.

Maintenant que nous connaissons le lieu où ces pièces ont été recueillies et que leur détermination nous fixe sur

l'étendue de l'époque qu'elles représentent, nous nous demandons quelle est l'origine et quelle est la signification de cette trouvaille après avoir relu une des parties les plus suggestives de l'œuvre de M. J. Toutain [1] : « Strabon et Diodore de Sicile nous apprennent qu'au temps de leur indépendance les Gaulois offraient à leurs divinités des métaux précieux soit en lingots soit en espèces monnayées. Diodore de Sicile indique que dans les temples et les sanctuaires de la Celtique se trouvait entassé beaucoup d'or offert aux dieux. Strabon parle en outre des étangs sacrés.

« Les termes employés par Diodore pour désigner les temples et les sanctuaires de la Gaule sont très généraux : *ἐν τοῖς ἱεροῖς καὶ τεμένεσιν,* c'est-à-dire dans les lieux et dans les enclos sacrés. Strabon nomme les *ἱεραὶ λίμναι,* le *ἱερόν* de Toulouse et d'autres *σηκοί ;* or le mot *σηκοῖ* est à peu près synonyme de *τεμένη ;* il s'applique lui aussi à des enceintes ou enclos sacrés. Les découvertes archéologiques ont prouvé l'exactitude des expressions employées par les deux écrivains grecs. Sans doute les Gallo-Romains ont construit pour leurs divinités indigènes des édifices, des temples au sens courant du mot ; mais ils leur ont souvent aussi rendu hommage en pleine nature, près des sources, dans les cours d'eau, les étangs, les marais, au pied des arbres, devant un rocher, sur le sommet d'une montagne ou d'une colline. Dans tous ces lieux étaient ou pouvaient être déposés des métaux précieux, soit en lingots, soit sous la forme de monnaies. »

Les monnaies romaines recueillies près d'Allaman se trouvaient en terre libre et, comme nous l'avons dit, enfouies

[1] J. Toutain, *Le caractère sacré de certains trésors de monnaies celtiques et de monnaies romaines.* (Extrait de *Pro Alesia,* Nouv. série, t. IV).

dans le sol de la route cantonale, dont l'établissement remonte au siècle dernier.

Une fouille que M. l'entrepreneur Dentan voulut bien faire exécuter par un ou deux de ses ouvriers, les révéla éparses sur une étendue de terrain qui nous échappait. Si les circonstances nous l'eussent permis et que nous en eussions eu l'autorisation, nous aurions dirigé avec beaucoup d'intérêt nos recherches dans le lieu dit *A la Claveleire* qui est limithrophe de la partie de la route où fut réalisée notre trouvaille. D'après les renseignements que nous avons recueillis, et que nous tenons de M. Cauderay, syndic d'Allaman, des vestiges de murs antiques furent constatés entre 1908 et 1910 dans le sol de *la Claveleire*. Ceci est demeuré significatif pour nous et notre opinion est qu'il doit y avoir des relations entre ces ruines et le dépôt de monnaies recueillies dans le sol de la route. On peut s'en rendre compte sur notre plan où les points A et B, distants d'une trentaine de mètres environ, fixent les deux lieux en question.

Ce que nous n'avons pu faire dans le domaine de *la Claveleire,* c'est-à-dire scruter son sol pour y dégager les ruines peut-être d'un autel ou d'un sanctuaire, espérons que les propriétaires du dit domaine nous le permettront un jour pour le bien de notre histoire régionale.

Les lieux sur lesquels nous venons de fixer notre attention relèvent de tout un pays où l'occupation romaine est attestée fréquemment. Sur une zone d'environ vingt-cinq kilomètres carrés, nous enregistrons des emplacements soit de ruines, soit de sépultures.

Nous pouvons assigner le point de départ de cette zone à Aubonne et la faire aboutir à Chanivaz, ce lieu situé en partie dans le décor d'un merveilleux bois de chênes, en partie au bord d'une des plus ravissantes plages du lac.

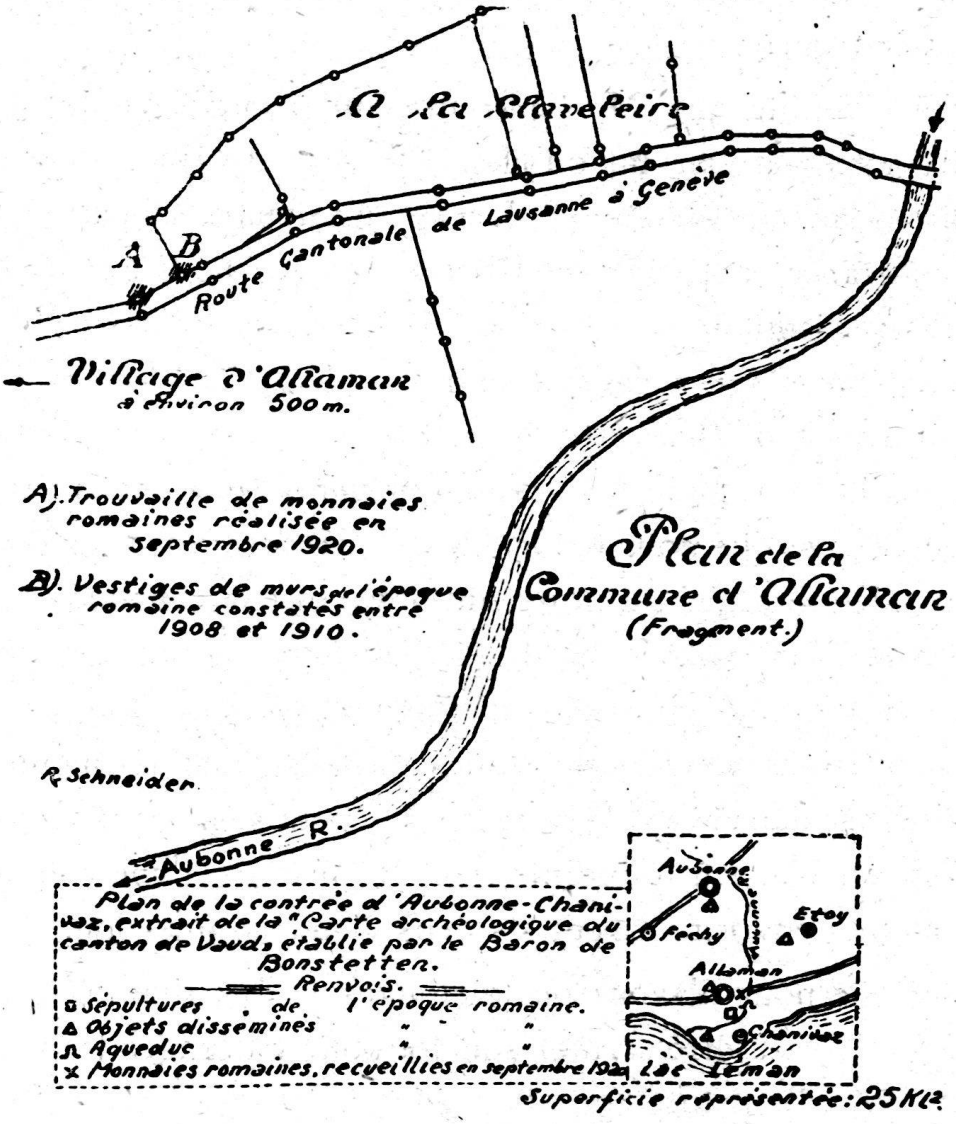

Echelle : $\frac{1}{6000}$ **env.**

Le sol de Chanivaz a livré quantité de souvenirs de l'époque romaine. Nous relevons dans le dictionnaire qui accompagne la Carte archéologique du canton de Vaud, établie par le baron de Bonstetten, les trouvailles suivantes, signalées dans le domaine de Chanivaz : « A trente ou quarante pas des rives du lac Léman, sur une élévation de terrain : ruines romaines, ustensiles divers, monnaies depuis Marc-Aurèle jusqu'à Constantin. — Bas-relief transporté à Aubonne, représentant deux gladiateurs combattant avec l'épée et le bouclier. — Fût de colonne ; restes d'aqueduc ;

mur occupant une étendue considérable de terrain. — Non loin de là et près de la voie d'Equestris (Nyon) à Lousonna : une quinzaine de sépultures formées de dalles brutes. »

La récapitulation de ces souvenirs romains dans le domaine de Chanivaz est éloquente certes, et leur intérêt est d'autant plus grand qu'ils forment un tout avec les trouvailles réalisées dans la contrée dont Allaman fait partie.

II.

Des fouilles méthodiques exécutées en janvier dernier dans le domaine du Château de Vidy [1] par le Service communal de la Voirie, sous les auspices du *Vieux-Lausanne*, y ont fait surgir une partie appréciable du *vicus* gallo-romain.

A 200 mètres au nord du château, après deux jours à peine d'explorations, nous fûmes mis en présence de trois emplacements de maisons, alignés à peu près suivant la direction du sud-est au nord-ouest ; les deux premiers occupés par des murs qui dessinaient des quadrilatères de 3 m. × 3 m. 90 et de 4 m. × 4. m. 50 (voy. plan, A et B) [2] ; le troisième (C), — où tout vestige de murs avait disparu, — offrant, dans les limites de 5 m. × 5 m. 50, un sol revêtu d'un mortier gras, blanchâtre et assez résistant. D'après son niveau, ce sol devait appartenir au rez-de-chaussée.

Les substructions A et B présentaient des murs de même épaisseur ; soigneusement et solidement construits avec du mortier et de la petite pierre des champs, leur épaisseur variait de 0. m. 40 à 0. m. 50.

[1] M. Martin, propriétaire du château de Vidy, a facilité et encouragé nos travaux dans son domaine autant par l'intérêt qu'il y a apporté que par son obligeance. Nous tenons à lui adresser ici l'hommage de notre reconnaissance.

[2] Deux plans très développés des fouilles de Vidy ont été établis par M. Schneider, dessinateur au Service communal de la Voirie. Le public qui s'intéresse aux ruines et au passé de Lausanne, pourra les consulter au Musée du Vieux-Lausanne qui en possède des exemplaires.

Comme notre plan le montre, les substructions A dessinaient un carré parfait et les substructions B un rectangle sur le côté sud-ouest duquel un dégagement pouvait répondre à l'entrée de la maison.

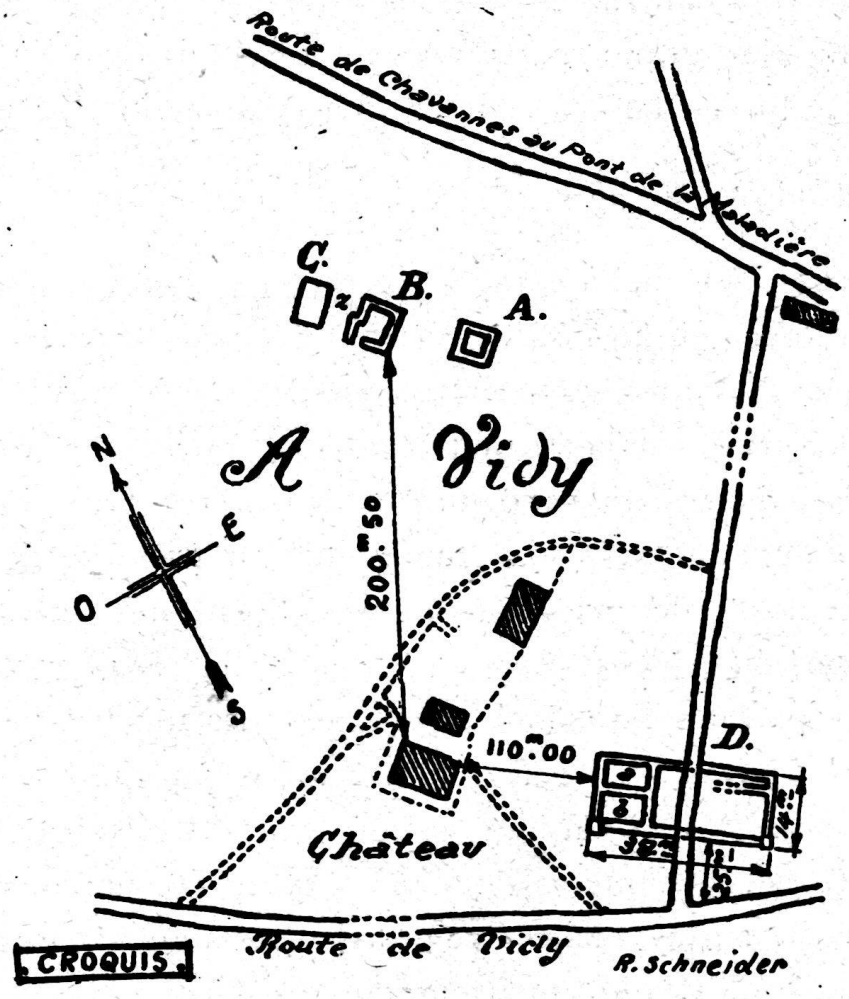

Est-il permis de croire que des maisons élevées sur des fondations laissant entre elles si peu d'espace aient pu servir d'habitations ? Leur intérieur ne cadrait-il pas plutôt avec celui d'une boutique *(taberna)* ou d'une officine ? Nous ne savons si l'on doit considérer comme articles de magasin les nombreux fragments de poterie recueillis dans la couche qui les contenait. Les substructions A et B nous en ont livré en quantité à peu près pareille. Le produit qui dominait était la poterie indigène, faite de pâte ordinaire, jaune, rougeâtre ou enduite d'un vernis noir. Mais, au triage, nous avons pu

établir une série de fragments de vases lisses provenant des grandes officines de Lezoux (Puy de Dôme) et de la Graufesenque (Aveyron). Dans cette série, il faut relever entre autres les débris d'un exemplaire décoré avec des feuilles d'eau, faites à la barbotine, et un fond de vase muni d'une inscription de potier dont l'énoncé nous paraît répondre à *MARINVS*.

Enfin les fouilles de l'emplacement A nous ont valu deux fragments d'un beau vase décoré de la Graufesenque portant le nom de *MASCLVS*.

L'inventaire des trouvailles provenant des trois explorations au nord du château de Vidy porte donc uniquement sur de la poterie. Le seul objet étranger à celle-ci qui mérite d'être signalé, c'est un col de verre verdâtre muni de deux anses qui appartenait à un flacon de forme apparemment sphérique.

En fait de gros mobilier, mentionnons, comme unique trouvaille, une meule en grès coquillier de quarante-trois centimètres de diamètre sur douze d'épaisseur. Elle fut recueillie dans les substructions A.

La couche archéologique, jonchée de débris de poterie et de tuiles émiettées, accusait d'une manière très prononcée la trace du feu. Le temps n'avait point encore effacé l'œuvre incendiaire, sans doute, des Alamans.

L'historique de nos fouilles s'en tient là, pour le moment du moins, en ce qui concerne cette partie très curieuse de Vidy que nous pourrions appeler avec raison, désormais, le *Quartier des petites maisons*.

Gagnons maintenant la partie du domaine que notre plan situe en D, c'est-à-dire à 110 m. à l'est du Château de Vidy. Ici, le bourg gallo-romain va nous révéler un bâtiment de proportions inattendues, à en juger d'après les substructions

qui nous donnent, au bout de peu de jours de fouilles, un développement de 38 m. sur 14.

Le bâtiment qui a reposé sur de pareilles fondations ne peut avoir été une simple habitation.

Aussi, fûmes-nous porté d'abord à les envisager comme celles d'une *villa rustica*. Si les éléments nous manquaient à l'intérieur du bâtiment pour reconstituer, d'après Vitruve, la cour de la *villa rustica* classique, nous pouvions supposer un instant que l'établissement moderne du chemin qui relie la route de Vidy à celle de Chavannes en était la cause. En effet, ce chemin franchit, à peu près au milieu, nos substructions antiques, et il était possible qu'au moment de son aménagement, on eût dégagé, pour les utiliser, les matériaux appartenant aux murs intérieurs qui marquaient la distribution de la ferme et la place de la grande cour. Mais nous pouvions concevoir aussi notre ferme construite à l'instar de celles des provinces du nord, où l'on avait réduit et même parfois supprimé la cour intérieure.

Enfin nous eûmes un moment la vision d'une de ces *villae rusticae,* vastes et cossues, qui furent l'œuvre de la colonisation romaine.

Peu de temps avant les invasions barbares, à la fin du IIIme siècle, les terres qui s'inclinent vers le lac offraient aux regards la culture des céréales, des prairies, de la vigne. Les *villae rusticae* disséminées y signalaient autant de centres d'exploitation du sol et, dans les sites choisis et bien appropriés, entourés d'enclos, s'élevait la résidence du propriétaire foncier, la *villa urbana,* dont on a trouvé en maint lieu du pays les vestiges consistant en fragments d'architecture, colonnes, pavés de mosaïque, etc.

Mais revenons aux éléments que la seule réalité nous ait placés sous les yeux. Les robustes murs antiques découverts récemment à Vidy nous ont révélé une fois de

plus cette main-d'œuvre uniforme et soignée qui assura à tout le pays des habitations dignes d'un sol que la colonisation n'avait cessé de rendre prospère.

Les données que nous avons pu enregistrer à la suite de nos explorations sont les suivantes : des murs de fondation de 38 m. × 14 m., et de 0. m. 90 à 1 m. 20 d'épaisseur, construits en petit appareil avec du mortier, très solidement et avec un soin égal ; deux murs de refend formant à l'intérieur de l'aile nord-ouest les divisions *a* et *b*, et mesurant 9 m. sur 12 m. 25. (Voy. plan en D, p. 246.)

Nous devons renoncer en définitive à envisager dans cette partie de Vidy l'établissement d'une ferme de pareilles proportions. Au milieu d'un bourg assez populeux, elle n'était pas dans son cadre et ne pouvait s'élever que dans le grand domaine rural. La forme parfaitement rectangulaire du bâtiment, ses deux grandes divisions intérieures, presque égales à l'aile nord, qui nous semblent d'un ordre peu pratique pour une ferme, l'absence complète de mobilier dans le sous-sol, tout cela en somme nous fait renoncer à l'hypothèse d'une *villa rustica* pour lui préférer celle qui nous paraît plus plausible d'un édifice public.

Quelques siècles après la destruction du *vicus* de Vidy, la pierre de ses maisons et de ses édifices fut utilisée sans doute pour bâtir, ou plutôt pour continuer de bâtir, sur les trois collines, la ville épiscopale.

Par ce qu'il laisse encore de ruines dans son sol, le bourg romain trahit un développement qui nous étonne d'autant plus que son existence demeure obscure ; mais ceci n'est point méprisable si l'on peut appliquer également à certaines cités l'adage que les peuples heureux n'ont pas d'histoire.

Mars 1921. Julien GRUAZ.